

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1589

28 juillet 2007

### SOMMAIRE

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l. ....	76259	Lazarus S.A. ....	76260
Antlia S.A. ....	76257	Lux'Nature S.à r.l. ....	76257
Arguiro Luxembourg S.à r.l. ....	76270	MCT Luxembourg Management S.à r.l. ..	76260
Atoz ....	76256	Meter Service Corporation Sàrl ....	76243
AZ Investments S.A. ....	76248	Mezzerine Holding SA ....	76241
Aztec (Luxembourg) Scs ....	76247	Mezzerine Invest SA ....	76241
B.L.I. Participations S.A. ....	76262	MLArg Real Estate GP S.à r.l. ....	76257
Bureau Conseil International S.à r.l. ....	76239	MSEOF Park Tower S.à r.l. ....	76249
Bureau Technique Bia Luxembourg ....	76240	One Tree Technologies S.A. ....	76226
Canoe Securities S.A. ....	76264	Orlyan S.A. ....	76226
CEREP II Investment Five S.à r.l. ....	76248	Progetra (Luxembourg) S.A. ....	76267
Cheminvestment S.A. ....	76263	RE German Office 2, S.à r.l. ....	76269
COLFIN S.A. Holding ....	76240	RE German Small Properties Two S.à r.l. .....	76269
Courcelles Investments Holding S.A. ....	76261	Rhea ....	76264
Courcelles Investments S.A. ....	76261	Ritchie Bros. Hungary Kft., Luxembourg Branch ....	76263
Craiss Logistic S.r.o. ....	76262	Robland S.A. ....	76264
DeltaFotovoltaica Issuer S.A. ....	76265	Sherleny Investments S.A. ....	76258
Egerson Properties S.A. ....	76263	Sinsler (Luxembourg) S.à r.l. ....	76258
Eurobat Holding S.A. ....	76241	Sitralux Sàrl ....	76240
Fimat ....	76256	Space Link S.A. ....	76261
Finbelfi S.A. ....	76261	Specials Fund ....	76246
Gassia S.A. ....	76243	Sports Group Development S.A. ....	76248
Hike Securities S.A. ....	76247	Theos S.A. ....	76265
Hoparfin S.A. ....	76246	Tingal Investment S.A. ....	76262
Hopargest S.A. ....	76263	Tote Investments Holding S.A. ....	76259
HR Media S.A. ....	76262	Tower Management Company S.A. ....	76241
Immobilière Developa S.A. ....	76265	Trenton S.A. ....	76239
IMR International S.A. ....	76264	Trenton S.A. ....	76240
IPSE Dixit Holding S.A. ....	76247	WCC Germany S.à r.l. ....	76260
IT Investments S.à r.l. ....	76226	Wilton Holding S.A. ....	76266
JB Honoré S.à r.l. ....	76258	WSA Investment S.A. ....	76246
Katiar Holding ....	76242	Zeta Osteurope Holding S.A. ....	76259
LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l. ....	76256		

**One Tree Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 84.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ONE TREE TECHNOLOGIES S.A.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2007072249/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04588. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**IT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 70.476.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2007.

N. S. Mortensen.

Référence de publication: 2007072324/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02793. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Orlyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.142.

In the year two thousand seven, on the fourteenth of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ORLYAN S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2353 of 16 December 2006 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of association have been amended pursuant to deed of the undersigned notary dated of 17 April 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Ms Christel Detrembleur, private employee, with professional address Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Ms Aurore Sioen, private employee, with professional address Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg

the meeting elected as scrutineer Mr Adrien Coulombel, private employee, with professional address rue Marie Adélaïde, 30, L-2128 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Creation of an English version of the articles of association that will prevail over the French version and full re-statement of the articles, including, among others, the amendment of Article 3 (Corporate Object) that will hence forth read as follows:

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in ILP III S.C.A., SICAR, («société d'investissement à capital à risque organized as a société en commandite par actions») incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 (ILP III), as well as the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participation.

The Company may participate in the development of ILP III and may render it every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, including securities and financial activities, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2. Acceptance of the resignation of the current directors and granting full discharge for their mandate as director;
3. Appointment of three new directors;
4. Confirmation of the mandate of HRT REVISION S.à.r.l as statutory auditor;
5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to create an English version of the articles of association that will prevail over the French version and to fully restate the articles that will hence forth read as follows:

**Art. 1. Corporate form and name.** There exists a joint stock company («société anonyme») under the corporate name of ORLYAN S.A. (the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

2.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

2.4 If extraordinary events of political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in ILP III S.C.A., SICAR, («société d'investissement à capital à risque organized as a société en commandite par actions») incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (ILP III), as well as the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participation.

The Company may participate in the development of ILP III and may render it every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, including securities and financial activities, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

**Art. 5. Subscribed share capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) divided into:

- (i) ninety (90) Class A Ordinary Shares;
  - (ii) sixty-five (65) Class B Ordinary Shares; and
  - (iii) forty-five (45) Class C Ordinary Shares;
- all with a par value of one hundred seventy-five euro (EUR 175.-) per share.

The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares and the Class C Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the «Shares», and individually as a «Share».

**Art. 6. Shares.** Each Share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Shares are indivisible towards the Company, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are in registered form only.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own Shares.

#### **Art. 7. Transfer of participations.**

##### 7.1 General provisions

###### 7.1.1 For the purposes of this Article 7:

(i) the term «Transfer» or «Dispose» means any act, direct or indirect, of transfer, assignment or disposal, including - but not limited to - by way of a sale, a barter, a gift, a contribution in kind, an exchange, a merger, a de-merger, a transfer of going-concern or of a portion thereof, the creation of any encumbrance, or an act of usufruct;

(ii) Shares, option, instrument or any other right enabling the holder to receive Shares may be transferred only together with a proportional amount of bonds and/or certificates and/or receivables vis-à-vis the Company simultaneously owned by such Shareholder;

(iii) the term «Participation» means any Share, option, instrument or any other right enabling the holder to receive Shares, together with a proportional amount of bonds and/or certificates and/or receivables vis-à-vis the Company simultaneously owned by such shareholder;

(iv) the term «Shareholder» means any holder of a Participation.

7.1.2 Should a Transferring Shareholder (as defined below) decide to transfer (including, for the avoidance of doubt, any Transfer pursuant to Paragraph 7.5) all, or a part of its Participation to a company belonging to its corporate group, namely:

(i) a company whose 50% (fifty per cent) of the share capital is held by the Transferring Shareholder (as defined hereafter);

(ii) a company holding 50% (fifty per cent) of the share capital of the Transferring Shareholder; or

(iii) a company whose 50% (fifty per cent) of the share capital is held by the same company holding at least 50% (fifty per cent) of the share capital of the Transferring Shareholder,

the provision of Article 7 do not apply.

##### 7.2 Pre-Emption Right

7.2.1 Any Shareholder intending to transfer, or otherwise dispose of all, or part of, its Participation (a «Transferring Shareholder») (including, for the avoidance of doubt, any transfer pursuant to Paragraph 7.5), shall give to the other Shareholders (the «Offeree Shareholders») notice in writing (the «Offer Notice») that it wishes to transfer its Participation, specifying the part of its Participation that it proposes to transfer pursuant to a bona fide offer (or by the means set out in Paragraph 7.5) (the «Offered Participation»), the proposed price (or, with respect to Paragraph 7.5, the monetary value), the proposed Transfer Date (as defined hereafter), other terms and conditions of the Transfer and of the payment of the price (including, in case of deferred purchase price, the guarantees requested by the Transferring Shareholder), the proposed transferee's identity (the «Third Party Purchaser»), and including a copy, if any, of the Third Party Purchaser's written offer. The Transferring Shareholder shall specify in the Offer Notice all such further information reasonably needed in order to adequately evaluate the proposed transfer.

The Offer Notice will also serve for the purpose of enabling the exercise of the Tag-Along Right (as defined below) under Paragraph 7.3.

An Offer Notice may not be withdrawn except with the consent of all Offeree Shareholders.

7.2.2 Upon receipt of the Offer Notice, each Offeree Shareholder shall have the right to purchase, proportionally to its interest in the issued share capital of the Company (each a «Proportionate Entitlement»), the Offered Participation at

the price set forth in the Offer Notice by delivering, within 15 (fifteen) business days of receiving the Offer Notice, a notice to the Transferring Shareholder and to the other Shareholders (the «Acceptance Notice») specifying:

- (i) the part of the Offered Participation it wants to purchase and the part of the Offered Participation it wants to purchase in the event that any of the other Offeree Shareholders does not exercise its Pre-Emption Right or exercises it for a part of the Offered Participation lower than the relevant Proportionate Entitlement; and
- (ii) the acceptance of the terms and conditions set out in the Offer Notice.

7.2.3 The Transferring Shareholder shall sell the Offered Participation to the Offeree Shareholders on the 10th (tenth) business day following, as the case may be:

- the serving of the Acceptance Notice; or
- the serving of the notice under Paragraph 7.4.1; or
- the serving of the determination of Paragraph 7.5; or
- the date on which the regulatory approvals, if any, are obtained; (any such date, the «Transfer Date»).

On the Transfer Date:

- (i) the Transferring Shareholder shall transfer to the relevant Offeree Shareholder full legal title to the part of the Participation specified in the Acceptance Notice; and
- (ii) each Offeree Shareholder shall pay the Transferring Shareholder the purchase price for its part of the Offered Participation in cash by telegraphic transfer of immediately available funds to an account specified by the Transferring Shareholder at least 2 (two) business days before the Transfer Date.

7.2.4 In case of death/winding-up or bankruptcy of a Shareholder, the other Shareholders shall have the right to exercise the Pre-Emption Right on its Participation, at the price determined according to Paragraph 7.5, within 10 (ten) business days as of, respectively, the opening day of the succession on death, the winding-up resolution or the bankruptcy declaration.

### 7.3 Tag-Along Right

7.3.1 Without prejudice to the Pre-Emption Right under Paragraph 7.2, each Shareholder shall have the right to transfer to the Third Party Purchaser a percentage of its Participation proportional to the part of the Participation that the Transferring Shareholder intends to transfer to the Third Party Purchaser (e.g. if the Transferring Shareholders intends to transfer to the Third Party Purchaser the 75% (seventy-five per cent) of its Participation, then each Offeree Shareholder shall have the right to transfer to the Third Party Purchaser the 75% (seventy-five per cent) of its Participation). Within 15 (fifteen) business days from the date on which each Offeree Shareholder has received the Offer Notice, it should deliver a notice specifying the part of its Participation it wants to be sold (the «Tag-Along Demand») to the Transferring Shareholder and to the other Shareholders.

7.3.2 The Tag-Along Demand shall be irrevocable and shall bind the Transferring Shareholder to procure the purchase of the relevant part of the Participation of each Offeree Shareholder who has served a Tag-Along Demand (the «Tagged Participations»), in accordance with the provisions of Paragraph 7.3.1.

7.3.3 If one or more Offeree Shareholder serves on the Transferring Shareholder a Tag-Along Demand, then, before completing any sale of its Participation, the Transferring Shareholder shall cause the Third Party Purchaser to deliver each Offeree Shareholder who has served the Tag-Along Demand an irrevocable binding offer in writing (the «Tag-Along Offer») to purchase the Tagged Participations from it on identical terms and conditions as those offered to the Transferring Shareholder.

7.3.4 The closing date and other closing arrangements for the sale and purchase of the Tagged Participations between the relevant Offeree Shareholders and the Third Party Purchaser shall be specified in the Tag-Along Offer and shall be the same, mutatis mutandis, as those specified between the Third Party Purchaser and the Transferring Shareholder.

7.3.5 If the Third Party Purchaser does not purchase the Tagged Participations, then the Transferring Shareholder shall not be entitled to sell its Participation to the Third Party Purchaser or, alternatively, shall purchase itself the Tagged Participations on the same terms and conditions offered by the Third Party Purchaser.

7.3.6 In the event that the Offeree Shareholders do not give any Tag-Along Demand or any Acceptance Notice to the Transferring Shareholder in the time specified in Paragraph 7.2.2. and 7.3.1, then the Transferring Shareholder may transfer the Offered Shares to the Third Party Purchaser within 45 (forty-five) business days of the expiration of such term, at a price and on terms and conditions no more favourable to the Third Party Purchaser than those set out in the Offer Notice.

It is agreed that if the Transferring Shareholder does not transfer or otherwise dispose of the Offered Participation within the 45 (forty-five) business days period set out above, the procedure set out in this Article 7 shall be repeated in respect of any further transfer or disposal of Participations.

### 7.4 Pre-Emption Right /Tag-Along Right coordination.

7.4.1 In the event that any Transferee Shareholder exercises the Pre-Emption Right by sending the Acceptance Notice in due time and any other Transferee Shareholder exercises the Tag-Along Right by sending the Tag- Along Demand in the due time, the Transferee Shareholders who have exercised the Pre-Emption Right shall alternatively have the right to:

(i) exercise the Pre-Emption Right and simultaneously undertake to purchase the Tagged Participations on the same terms and conditions offered by the Third Party Purchaser; or

(ii) waive the Pre-Emption Right and exercise the Tag-Along Right;

by sending a notice specifying its willingness to the Transferring Shareholder and to the other Shareholders, within 15 (fifteen) business days from the expiry of the term of Paragraph 7.2.2.

7.4.2 If any Transferee Shareholder who has exercised the Pre-Emption Right doesn't deliver such notice within the due time, its Pre-Emption Right will be deemed irrevocably waived.

#### 7.5 Transfer without monetary consideration

Should the Transferring Shareholder intend to transfer all, or part of, its Participation by means of gift or any act or agreement which does not result in the payment of a monetary consideration, such Transferring Shareholder shall indicate in the Offer Notice the monetary value of such Participation, which will constitute the price for the exercise of the Pre-Emption Right or of the Tag-Along Right respectively set forth in Paragraph 7.2 and in Paragraph 7.3. Should any Offeree Shareholder notify the Transferring Shareholder - within 15 (fifteen) business days from the receipt of the Offer Notice - that he does not agree on the indication of the monetary value of the Participation (the «Challenging Offeree»), such value shall be determined, as between the Challenging Offeree(s) and the Transferring Shareholder only, by an independent expert jointly appointed by the Challenging Offere(s) and the Transferring Shareholder or, in case of disagreement, by the president of the Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises, in any case to be chosen amongst leading merchant bank of international standing. The determination of the independent expert shall be binding exclusively on the Transferring Shareholder and the Challenging Offere(s). The cost of the expert shall be borne 50% (fifty per cent) by the Transferring Shareholder and 50% (fifty per cent) by the Challenging Offeree(s).

### Art. 8. Board of directors.

8.1 The Company is managed by a board composed of three directors («conseil d'administration»). Directors do not need to be Shareholders.

8.2 The directors shall be appointed by the general Shareholders' meeting in accordance with the following rules:

(i) 1 (one) Director shall be appointed on a list of at least two candidates proposed by the holders of Class A Ordinary Shares (the «A Director»);

(ii) 1 (one) Director shall be appointed on a list of at least two candidates proposed by the holders of Class B Ordinary Shares (the «B Director»);

(iii) 1 (one) Director shall be appointed on a list of at least two candidates proposed by the holders of Class C Ordinary Shares (the «C Director»);

8.3 The term of the office of a director may not exceed 6 (six) years.

### Art. 9. Meetings and decisions of the board of directors.

9.1 The A Director shall be appointed chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by the B Director. The board of directors may elect a secretary among its members.

9.2 The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any director with a 7 (seven) days written notice. The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter. The board of directors may only deliberate if a majority of directors are present or represented.

9.3 Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Written resolutions approved and signed by all voting directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all voting directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

9.4 Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast, it being understood that in case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

9.5 By way of derogation to Paragraph 9.4 above, any decision concerning:

- the subscription or otherwise acquisition of shares in ILP III, as well as the assumption of any commitment or undertaking towards ILP III and its members;

- the Transfer (within the meaning ascribed to such term under Paragraph 7.1.1(0) of any interest held by the Company in ILP III;

- the exercise of voting rights in ILP III Shareholders' meeting;

- the exercise of the power to appoint, to substitute or to remove members to the corporate bodies of ILP III (such as the steering committee and the advisory committee);

- the entering by the Company into bank arrangements and the amendment of existing bank facilities granted to the Company, refinancing of any indebtedness of the Company;

- any extraordinary corporate actions such as, by way of example, mergers and de-mergers, transfers of going-concern, reorganizations as well as any other activity non included in the daily management of the Company;

shall not be delegated to any director under Paragraph 10.2 below and shall be validly taken with the unanimous vote of all the members of the board of directors in charge.

9.6 The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having participated to the resolution.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

9.7 If a body corporate is appointed as director of the Company, it shall nominate a permanent representative responsible for the carrying out of its mission in the name of and on behalf of the body corporate.

#### **Art. 10. Powers of the board of directors.**

10.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general Shareholders' meeting by the Law, or by the Articles, fall within the competence of the board of directors.

10.2 The board of directors may delegate the daily management of the Company and its representation within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be - but need to be - Shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it. The first person(s) to whom the daily management of the Company is delegated, may be elected at the first general meeting of Shareholders.

10.3 The Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two directors or by the single signature of any person to whom the signatory power shall be delegated by such directors.

#### **Art. 11. Shareholders meetings.**

11.1 The board of directors may convene a general meeting. A general meeting shall also be convened by the statutory auditor(s) or upon the request of such Shareholders representing in the aggregate at least 10% (ten per cent) of the share capital.

Subject to mandatory provisions of applicable law, each general meeting shall be called by not less than 8 (eight) days' notice as from the date of sending in writing by registered letter. The notice shall specify the place, the day and the hour of the meeting, the details of the resolutions to be proposed and the general nature of any other business to be conducted.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

11.2 One or more Shareholders who together hold at least 10% (ten per cent) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

11.3 The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 2nd Monday in the month of June of each year at 11.00 a.m., or in the different place and at the different time specified in the notice calling such meeting.

11.4 Subject to the provisions of Article 67 (3) of the Law, any Shareholder may participate in and act at any general meeting through the use of a video conference telephone or other communications equipment allowing the identification of such Shareholder. Participation in such general meeting shall constitute attendance and presence in person at the meeting of the Shareholder so participating. In such case, the general meeting shall be deemed to be held at the place where the majority of the directors is present in person.

#### **Art. 12. Shareholders resolutions.**

12.1 Each Share grants the right to one vote at every meeting of Shareholders.

12.2 Except to the extent otherwise provided for in these Articles and by the applicable mandatory laws, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted with the favourable vote of Shareholders owning at least 50% (fifty per cent) of the share capital plus one Share.

12.3 Subject to mandatory provisions of applicable law with respect to the majorities at meetings of Shareholders and the call of such meetings, resolutions concerning:

- (i) amendments to this Articles (including share capital increases);
- (ii) early winding-up of the Company;
- (iii) extraordinary corporate actions such as, by way of example, mergers and de-mergers, transfers of going-concern, corporate restructuring; and
- (iv) appointment of the statutory auditor;

can be validly taken only as they are adopted with the favourable vote of Shareholders owning at least 75% (seventy-five per cent) of the share capital.

**Art. 13. Statutory auditors.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, Shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and may dismiss it/ them at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding 3 years.

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year starts each year on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

**Art. 15. Annual accounts.** The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 16. Distribution of profits.**

16.1 At least 5% (five per cent) of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

16.2 Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

**Art. 17. Winding-up - Liquidation.**

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders' meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

If the entire share capital of the Company is held by a sole Shareholder, such sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

**Art. 18. Applicable law.** These Articles shall be governed by and construed in accordance with Luxembourg laws.

The Law, as subsequently amended, shall apply in so far as these Articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to accept the resignation of the current directors and to grant them full discharge for the exercise of their mandates as directors until today.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to appoint the following persons as directors, their mandates will expire at the statutory shareholders' meeting to be held in 2012:

- Director A: Mr Christophe Blondeau, born on the 28th of February 1952 in Antwerpen (Belgium), private employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Director B: Mr Philippe Richelle, born on the 17th of October 1962 in Verviers (Belgium), private employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Director C: Mr Adrien Coulombel, born on the 8th of June 1982 in Amiens (France), private employee, with professional address at 30, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to confirm the appointment of HRT REVISION S.à r.l., with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as statutory auditor.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ORLYAN S.A, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2353 du 16 décembre 2006 (ci-après «la Société»). Les statuts ont été amendés par acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Detrembleur, employée privée, avec adresse professionnelle Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Aurore Sioen, employée privée, avec adresse professionnelle Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien Coulombel, employé privé, avec adresse professionnelle rue Marie Adélaïde, 30, L-2128 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Agenda:*

1. Création d'une version anglaise des statuts qui va prévaloir sur la version française, et entière refonte des statuts, y compris, entre autres, l'amendement de l'article 3 (l'objet social) qui disposera de la façon suivante:

L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans ILP III S.CA., SICAR («société d'investissement à capital à risque organisée comme une société en commandite par actions») constituée sous la loi Luxembourgeoise et ayant son siège social à Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 (ILP III), ainsi que l'acquisition par l'achat, la souscription ou de n'importe quelle autre façon comme le transfert par vente, échange ou autre des Actions (comme défini ci-après), des obligations, des reconnaissances de dettes, des billets à ordre et autres valeurs assimilées, aussi bien que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra contribuer à la création et au développement de ILP III et pourra y participer par le biais de prêts, garanties et autres.

La Société pourra prêter et emprunter avec ou sans intérêts sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

La Société pourra effectuer toute activité financière, industrielle, commerciale ou de caution, directement ou indirectement liées à son objet.

La Société pourra de façon générale prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute autre opération, y compris les cautions et activités financières qui pourront être considérées utiles à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

2. Acceptation de la démission des administrateurs actuels et décharge pour leur mandat d'administrateur.

3. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

4. Confirmation de la nomination de HRT REVISION S.à.r.l comme commissaire aux comptes.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Resteront pareillement annexés au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, il apparaît que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer une version anglaise des statuts qui va prévaloir sur la version française et d'entièrement reformuler les articles qui auront la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale et dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ORLYAN S.A. (la «Société»), qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales modifiée (la «Loi»), aussi bien que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand Duché de Luxembourg.

2.2 La Société pourra instituer des succursales, des filiales, des agences ou encore des bureaux administratifs au Grand Duché de Luxembourg tout comme dans des pays étrangers sur une simple décision du conseil d'administration.

2.3 Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg sur décision d'une assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires (comme défini ci-après) délibérants comme prévu pour une modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée dans Luxembourg-ville par décision du conseil d'administration.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise.

Un des organes exécutifs de la Société qui a le pouvoir d'engager la Société dans les actes de gestion journalière, doit faire cette déclaration de transfert du siège social et en informer les tiers.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans ILP III S.C.A., SICAR («société d'investissement à capital à risque organisée comme une société en commandite par actions») constituée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (ILP III), ainsi que l'acquisition par l'achat, la souscription ou de n'importe quelle autre façon comme le transfert par vente, échange ou autre des Actions (comme défini ci-après), des obligations, des reconnaissances de dettes, des billets à ordre et autres valeurs assimilées, aussi bien que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra contribuer à la création et au développement de ILP III et pourra y participer par le biais de prêts, garanties et autres.

La Société pourra prêter et emprunter avec ou sans intérêts sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

La Société pourra effectuer toute activité financière, industrielle, commerciale ou de caution, directement ou indirectement liées à son objet.

La Société pourra de façon générale prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute autre opération, y compris les cautions et activités financières qui pourront être considérées utiles à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civiques, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Actionnaire unique ou d'un des Actionnaires.

**Art. 5. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) divisé en:

- (i) quatre vingt dix (90) Actions Ordinaires de Classe A;
- (ii) soixante-cinq (65) Actions Ordinaires de Classe B;
- (iii) quarante-cinq (45) Actions Ordinaires de Classe C.

Toutes ayant une valeur nominale de cent soixante-quinze euros (EUR 175,-) par Action.

Les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, et les Actions Ordinaires de Classe C sont ci-après désignées collectivement comme «Actions», et individuellement comme «Action».

**Art. 6. Actions.** Chaque Action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'Actions existants.

Les Actions sont indivisibles envers la Société puisqu'un seul détenteur est admis par action. Les codétenteurs doivent nommer un représentant unique envers la Société.

Les Actions n'existent que sous la forme nominative.

La Société pourra, en fonction et sous les conditions permises par la loi, racheter ses propres Actions.

#### **Art. 7. Transferts.**

##### 7.1. Dispositions générales

##### 7.1.1 Pour la compréhension de l'Article 7:

(i) Le terme «Transfert» ou «Vente» signifie tout acte, direct ou indirect, de transfert, cession de contrat ou vente de biens, incluant - non limitativement - une vente, un échange, un don, une contribution en nature, un échange, une fusion, une scission, un transfert même partiel de droit acquis, une création d'hypothèque, ou un usufruit;

(ii) Les Actions, options et instruments ou tout autre droit permettant au détenteur de recevoir des Actions peuvent seulement être transférés avec un montant proportionnel d'obligations et/ou de certificats et/ou de créances vis-à-vis de la Société détenus simultanément par chaque Actionnaire;

(iii) Le terme «Participation» signifie toute Action, option, instrument ou autre droit permettant au détenteur de recevoir ses Actions, ensemble avec un montant proportionnel d'obligations et/ou de certificats et/ou de créances vis-à-vis de la Société détenus simultanément par chaque Actionnaire.

(iv) Le terme «Actionnaire» signifie tout détenteur d'une Participation.

7.1.2 Si un Cédant (comme défini ci-dessous) décide de transférer (ce qui inclut, pour exclure tout doute, tout transfert conformément au Paragraphe 7.5) tout ou partie de sa Participation à une société appartenant à son groupe - c'est à dire:

- (i) une société dont 50% (cinquante pour cent) du capital social est détenu par la Cédant, ou
- (ii) une société détenant 50% (cinquante pour cent) du capital social du Cédant, ou
- (iii) une société dont 50% (cinquante pour cent) du capital social est détenu par la même société qui possède au moins 50% (cinquante pour cent) du capital social du Cédant - les dispositions de l'Article 7 ne s'appliquent pas.

## 7.2. Droit de Prémption

7.2.1 Tout Actionnaire entendant transférer ou disposer de tout ou partie de sa Participation (le «Cédant») (y-compris, afin d'écartier tout doute, tout transfert conformément au paragraphe 7.5), notifiera par écrit (la «Notice d'Offre») aux autres Actionnaires (les «Actionnaires Destinataires de l'Offre») qu'il souhaite transférer sa Participation, en spécifiant la partie de sa Participation qu'il propose de céder par une offre de bonne foi (ou par les moyens prévus au Paragraphe 7.5) (la «Participation Offerte»), le prix proposé (ou, concernant le Paragraphe 7.5, la valeur monétaire), la date de Transfert proposée, les autres modalités et conditions du Transfert et du paiement du prix (incluant, en cas de prix d'achat différé, les garanties requises par le Cédant), l'identité du cessionnaire proposé (l'«Acheteur Tiers»), et inclura une copie, le cas échéant, l'offre écrite de l'Acheteur Tiers. Le Cédant indiquera dans la Notice d'Offre toute autre information raisonnablement requise pour évaluer au mieux le Transfert proposé.

La Notice d'Offre servira également pour permettre l'exercice du Droit de Suite (comme défini ci-après) sous le Paragraphe 7.3.

Une Notice d'Offre ne peut être retirée excepté avec le consentement de tous les Actionnaires Destinataires de l'Offre.

7.2.2 Dès réception de la Notice d'Offre, chaque Actionnaire Destinataire de l'Offre aura le droit de souscrire, en proportion de sa participation dans le capital social de la Société («Droit Proportionné»), à la Participation Offerte au prix déterminé dans la Notice d'Offre par délivrance dans les 15 jours ouvrables après réception de la Notice d'Offre, d'une notice au Cédant et autres Actionnaires (la «Notice d'Acceptation») spécifiant:

- (i) la partie de la Participation Offerte qu'il souhaite acquérir et la partie de l'Offre de Participation qu'il souhaite acquérir dans le cas où les autres Destinataires de l'Offre n'exerceraient pas leur Droit de Prémption ou n'exerceraient ce droit que pour une partie inférieure à leur droit de participation proportionnée adéquate, et
- (ii) l'acceptation des modalités et des conditions visées par la Notice d'Offre.

7.2.3 Le Cédant vendra la Participation Offerte à l'Actionnaire Destinataire de l'Offre le 10<sup>e</sup> jour ouvrable suivant:

- La réception de la Notice d'Acceptation; ou
- La réception de la Notice visée au paragraphe 7.4.1; ou
- La réception de la détermination du paragraphe 7.5; ou
- La date à laquelle les approbations régulières ont été obtenues (la «Date de Transfert»).

A la Date de Transfert:

(i) le Cédant transférera à l'Actionnaire Destinataire de l'Offre concerné le titre de propriété de la partie de la Participation définie dans la Notice d'Acceptation; et

(ii) chaque Actionnaire Destinataire de l'Offre payera au Cédant le prix d'achat sa part de l'Offre de Participation par virement immédiat sur un compte spécifié par le Cédant au moins 2 (deux) jours ouvrables avant la Date de Transfert.

7.2.4 En cas de décès/ faillite ou banqueroute d'un Actionnaire, les autres Actionnaires ont le droit d'exercer leur Droit de Prémption sur sa Participation, au prix déterminé selon le Paragraphe 7.5, dans les 10 (dix) jours ouvrables en date, respectivement, du jour d'ouverture de la succession, de la mise en faillite ou de la déclaration de banqueroute.

## 7.3 Droit de Suite

7.3.1 Sans préjudice du Droit de Prémption du paragraphe 7.2, chaque Actionnaire aura le droit de transférer à l'Acheteur Tiers un pourcentage de sa Participation proportionnel au montant de la Participation que le Cédant souhaite transférer à l'Acheteur Tiers [par exemple si le Cédant souhaite transférer à l'Acheteur Tiers 75% (soixante-quinze pour cent) de sa Participation, alors chaque Actionnaire Destinataire de l'Offre aura le droit de transférer à l'Acheteur Tiers 75% (soixante-quinze pour cent) de sa Participation]. Dans les 15 (quinze) jours ouvrables à compter de la date où chaque Actionnaire Destinataire de l'Offre a reçu la Notice, il devra être délivré un écrit spécifiant la part de sa Participation qu'il souhaite vendre (la «Demande de Droit de Suite») au Cédant et autres Actionnaires.

7.3.2 La Demande de Droit de Suite devra être irrévocable et obligera le Cédant à procéder à l'achat de la part appropriée de la Participation de chaque Actionnaire Destinataire de l'Offre qui a adressé une Demande de Droit de Suite (les «Participation faisant l'Objet d'un Droit de Suite»), selon les dispositions du paragraphe 7.3.1.

7.3.3 Si un ou plusieurs Actionnaires Destinataires de l'Offre adressent au Cédant une Demande de Droit de Suite, alors, avant de conclure toute vente de Participation, le Cédant obligera l'Acheteur Tiers à délivrer à chaque Destinataire de l'Offre qui aura émis une Demande de Droit de Suite une offre irrévocable par écrit (l'«Offre de Droit de Suite») pour acquérir les Participations faisant l'Objet d'un Droit de Suite en des termes et conditions identiques à ceux offertes au Cédant.

7.3.4 La date et les autres délais pour la vente et l'achat des Participations faisant l'Objet d'un Droit de Suite entre les Actionnaires Destinataires de l'Offre visé et l'Acheteur Tiers sera spécifiée dans l'Offre de Droit de Suite et seront les mêmes, mutatis mutandis, que ceux convenus entre l'Acheteur Tiers et le Cédant.

7.3.5 Si l'Acheteur Tiers n'acquiert pas la Participation faisant l'Objet d'un Droit de Suite, alors le Cédant ne sera pas autorisé à vendre sa participation à l'Acheteur Tiers ou, alternativement, n'acquerra pas lui-même la Participation faisant l'Objet d'un Droit de Suite dans les mêmes conditions offertes à l'Acheteur Tiers.

7.3.6 Dans le cas où les Actionnaires Destinataires de l'Offre n'adressent ni Demande de Droit de Suite ni de Notice d'Acceptation au Cédant dans la période définie par les Paragraphes 7.2.2 et 7.3.1, alors le Cédant peut transférer sa Participation à l'Acheteur Tiers dans les 45 (quarante cinq) jours ouvrables après expiration de ce terme, au prix et dans des modalités et conditions qui ne seront pas plus favorables que celles proposées à l'Acheteur Tiers dans la Notice.

Il est convenu que si le Cédant ne transfère ni ne dispose de l'Offre dans les 45 (quarante-cinq) jours ouvrables prévus ci-dessus, le mécanisme exposé dans cet Article 7 sera répété pour toute autre transfert ou disposition des Participations.

#### 7.4 Coordination Droit de Prémption / Droit de Suite

7.4.1 Dans le cas où un Actionnaire Destinataire de l'Offre exerce son Droit de Prémption en envoyant une Notice d'Acceptation dans les délais et qu'aucun autre Actionnaire Destinataire de l'Offre n'exerce de Droit de Suite en envoyant une Demande de Droit de Suite dans les délais, l'Actionnaire Destinataire de l'Offre qui a exercé le Droit de Prémption aura alternativement le droit de:

(i) exercer le Droit de Prémption et simultanément s'engager à acquérir la Participation faisant l'Objet d'un Droit de Suite dans les mêmes conditions que celles offertes par l'Acheteur Tiers; ou

(ii) Renoncer au Droit de Prémption et exercer le Droit de Suite;

en envoyant une notification indiquant sa volonté au Cédant et aux autres Actionnaires, dans les 15 (quinze) jours ouvrables après expiration du délais du Paragraphe 7.2.2.

7.4.2 Si un Actionnaire Destinataire de l'Offre qui a exercé son Droit de Prémption ne délivre pas sa notification dans les délais, il sera considéré comme ayant irrévocablement renoncé à son Droit de Prémption.

#### 7.5 Transfert sans contrepartie monétaire

Si le Cédant prévoit de transférer tout ou partie de sa Participation par le biais d'un don ou tout autre acte ou accord sans contrepartie monétaire, ledit Cédant indiquera dans la Notice la valeur monétaire de cette Participation, ce qui constituera le prix d'exercice du Droit de Prémption ou du Droit de Suite, respectivement définis dans les paragraphes 7.2 et 7.3. Si quelque Cessionnaire notifie au Cédant dans les 15 (quinze) jours ouvrables après réception de la Notice qu'il n'est pas d'accord sur la valeur monétaire de la Participation (l'«Opposant»), cette valeur sera déterminé, entre l'Opposant et le Cédant uniquement, par un expert indépendant conjointement nommé par l'Opposant et le Cédant ou, en cas de désaccord, par le Président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises, et choisi au sein de la principale banque d'affaires d'envergure internationale. La détermination de l'expert indépendant liera exclusivement le Cédant et l'Opposant. Les coûts d'expertise seront supportés à 50% (cinquante pour cent) par le Cédant et à 50% (cinquante pour cent) par l'Opposant.

### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1 La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) administrateurs. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

8.2 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux règles suivantes:

- Un (1) administrateur sera nommé sur une liste d'au moins deux candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe A (l'«Administrateur A»);

- Un (1) administrateur sera nommé sur une liste d'au moins deux candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe B (l'«Administrateur B»);

- Un (1) administrateur sera nommé sur une liste d'au moins deux candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe C (l'«Administrateur C»).

8.3 Le terme du mandat d'administrateur ne pourra excéder six (6) ans.

### **Art. 9. Réunions et décisions du Conseil d'Administration.**

9.1 L'Administrateur A sera désigné président. Si le président n'est pas en mesure d'être présent, il sera remplacé par l'Administrateur B. Le conseil d'administration pourra élire un secrétaire au sein de ses membres.

9.2 Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par le Président ou par l'un des administrateurs par convocation écrite avec préavis de 7 (sept) jours. Les administrateurs pourront adresser leur vote sur les points de l'ordre du jour par courrier, télégramme, fax ou email, confirmé par courrier. Le conseil d'administration pourra seulement délibérer si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés.

9.3 Les administrateurs pourront participer à un conseil d'administration par le biais d'une conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication assimilé à partir du Luxembourg et permettant aux participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique.

Une telle décision pourra être reprise dans un document unique ou dans des documents séparés qui auront le même contenu et qui seront signés par tous les participants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs votants auront les mêmes effets que les résolutions votées par un conseil d'administration.

Les résolutions circulaires du conseil d'administration seront valides lorsqu'elles seront approuvées par écrit par tous les administrateurs votants. Cette approbation pourra être exprimée dans un document unique ou dans des documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

9.4 Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants, étant entendu qu'en cas de partage des voix, le président aura une voix prépondérante.

9.5 Par dérogation au Paragraphe 9.4 ci-dessus, toute décision concernant:

- La souscription et autre type d'acquisition d'actions dans ILP III, tout comme l'acceptation d'engagements vis-à-vis de ILP III et de ses membres;
- Le Transfert (au sens du Paragraphe 7.1.1 (i)) de tout intérêt détenu par la Société dans ILP III;
- L'exercice des droits de vote dans les assemblées générales de ILP III;
- L'exercice des pouvoirs de nomination des membres aux organes de direction de ILP III (comme le steering committee et le advisory committee);
- La conclusion d'engagements bancaires et la modification de prêts bancaires existants de la Société, le refinancement de toute dette de la Société;
- tous les actes extraordinaires de société, comme par exemple les fusions, les scissions, transferts of going-concern, les réorganisations ainsi que les autres activités non incluses dans la gestion journalière de la Société;

ne pourra pas être déléguée à tout administrateur sous le Paragraphe 10.2 ci-dessous et nécessitera l'unanimité des votes de tous les membres du conseil d'administration en charge.

9.6 Les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration devront être signés par tous les administrateurs ayant participé aux résolutions.

Les copies et les extraits pourront être certifiées conforme par un administrateur ou par une procuration.

9.7 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.**

10.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

10.2 Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la Société et sa représentation dans cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, cadres, employés ou autre personne qui peuvent être - mais qui n'ont pas besoin d'être - Actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou des procurations, ou confier des fonctions spécifiques de manière permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par elle. La ou les premières personnes à qui l'on délègue la gestion journalière de la Société peuvent être élues à la première assemblée générale des Actionnaires.

10.3 La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par ces administrateurs.

#### **Art. 11. Assemblée générale.**

11.1 Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale. Une assemblée générale peut aussi être convoquée par le commissaire aux comptes ou sur demande des Actionnaires représentant au minimum dix pour cent (10%) du capital social.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, chaque assemblée générale sera convoquée au moins 8 (huit) jours à partir de l'envoi d'une lettre recommandée. La convocation devra spécifier le lieu, le jour et l'heure de la réunion, les détails des résolutions proposées et une explication générale des autres points abordés.

Les assemblées générales d'Actionnaires, y compris les assemblées générales annuelles, peuvent être tenues à l'étranger sous condition que dans la décision du conseil d'administration, qui est finale, les conditions de la force majeure le requièrent.

11.2 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au moins dix pour cent (10%) du capital social peuvent exiger qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

11.3 L'assemblée générale annuelle sera tenue dans la ville du siège social à l'adresse indiquée dans la convocation le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, ou à une adresse et une heure différentes qui seraient indiquées dans la convocation de cette réunion.

11.4 Sous réserve de l'Article 67 (3) de la Loi, chaque Actionnaire pourra participer et agir à toute assemblée générale par l'utilisation de la vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication permettant l'identification de ces actionnaires. Une participation de ce type à une assemblée générale sera considérée comme une participation physique de

l'Actionnaire. Dans un tel cas, l'assemblée générale sera réputée avoir été tenue où la majorité des administrateurs sont présents en personne.

**Art. 12. Décision des actionnaires.**

12.1 Chaque Action donne droit à un droit de vote à chaque assemblée des Actionnaires.

12.2 Sauf exception prévues par les Statuts ou par les lois d'ordre public, les décisions collectives ne seront valablement prises que dans le cas d'un vote favorable des Actionnaires possédant 50% (cinquante pour cent) ou plus du capital social augmenté d'une Action.

12.3 Sous réserve des dispositions impératives de la Loi en ce qui concerne les majorités requises pour les réunions des Actionnaires et les convocations de ces réunions, les décisions concernant:

- les modifications des Statuts (incluant les augmentations de capital);
  - les dissolutions anticipées de la Société;
  - les actes extraordinaires de Société, comme par exemple les fusions, les scissions, transferts of going-concern, les restructurations; et
  - la nomination des commissaires aux comptes;
- ne peuvent être valablement prises que dans le cas d'un vote favorable des Actionnaires possédants au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital social.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** La Société est contrôlée par ou plusieurs commissaires aux comptes, Actionnaires ou pas, qui sont nommés par une assemblée générale qui détermine leur nombre et leur rémunération et qui peut les démissionner à tout moment.

La durée du mandat de commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas 3 ans.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes annuels.** Le conseil d'administration élabore les comptes annuels selon les conditions légales.

Il soumettra ces documents avec un rapport de gestion de la Société aux commissaires aux comptes au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 16. Distribution des bénéfices.**

16.1 Au moins 5% (cinq pour cent) des bénéfices de l'exercice social doivent être alloués à la réserve légale. Cette affectation ne sera plus obligatoire quand les réserves légales auront atteints dix pour cent du capital social.

Les bénéfices restants seront à la disposition de l'assemblée générale.

16.2 Des avances sur dividendes peuvent être opérées par le conseil d'administration conformément aux conditions légales.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables à l'amortissement du capital, sans réduire le capital social.

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 La Société pourra être dissoute par décision d'une assemblée des Actionnaires votants avec le même quorum requis pour la modification des Statuts.

17.2 Si la Société devait être dissoute, la liquidation serait effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou pas, personnes physique ou personnes morales, nommés par l'assemblée générale qui spécifierait leurs pouvoirs et rémunérations.

Si tout le capital social de la Société est détenu par un Actionnaire unique, cet Actionnaire peut décider de dissoudre la Société et de procéder à la liquidation, assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connues ou non par la Société.

**Art. 18. Loi applicable.** Ces Statuts sont régis et établis en accord avec les lois Luxembourgeoises.

La Loi, et ses modifications ultérieures, seront appliquées pour autant que ces Statuts de constitution ne prévoient pas le contraire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels et de leur accorder la décharge pour l'exercice de leur mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs, leur mandat va expirer va expirer à l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui aura lieu en 2012:

- Administrateur A: Monsieur Christophe Blondeau, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), employé privé, résidence professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Administrateur B: Monsieur Philippe Richelle, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), employé privé, résidence professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Administrateur C: Monsieur Adrien Coulombel, né le 8 juin 1982 à Amiens (France), employé privé, résidence professionnelle au 30, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer la nomination de HRT REVISION S.à.r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Detrembleur, A. Sioen, A. Coulombel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2007, Relation: EAC/2007/5232. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007073802/239/714.

(070080339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Trenton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.030.

—  
Bilan rectificatif annule et remplace le bilan enregistré le 4 novembre 2005, référence LSO-BK00626 et déposé le 9 novembre 2005 sous le numéro L050096308.5 au registre de commerce

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signatures

Référence de publication: 2007073906/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07444. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070079737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Bureau Conseil International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 20.478.

—  
Les comptes annuels 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007073755/1732/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01014. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070080333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Sitralux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 38.936.

Les comptes annuels 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. De Cannart d'Hamale.

Référence de publication: 2007073757/1732/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01019. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Bureau Technique Bia Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 14.674.

Les comptes annuels 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*La gérante*

Référence de publication: 2007073758/1732/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01021. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Trenton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 76.030.

Bilan rectificatif annule et remplace le bilan enregistré le 3 janvier 2006, référence LSO-BM00582 et déposé le 18 janvier 2006 sous le numéro L060006701.5 au registre de commerce

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST  
Avocats  
Signature

Référence de publication: 2007073915/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07445. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**COLFIN S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 17.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2007073760/1732/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05051. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Mezzerine Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 82.167.

Les comptes annuels 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2007073761/1732/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05053. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Mezzerine Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 82.408.

Les comptes annuels 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2007073762/1732/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05054. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Tower Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 48.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 juin 2007.

TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.  
CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)  
E. Ramponi

Référence de publication: 2007073886/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03449. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Eurobat Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 10.202.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROBAT HOLDING S.A.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007073769/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07074. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Katiar Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.134.

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KATIAR HOLDING S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 3 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 844 du 12 novembre 1999,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.134.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Grevenknapp.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

I. Augmentation du capital social de 79.000,- Euros pour le porter de son montant actuel de 71.000,- Euros à 150.000,- Euros par apport en espèce sans création d'actions nouvelles, et la modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix-neuf mille Euros (79.000,- EUR.) pour le porter de son montant actuel de soixante et onze mille Euros (71.000,- EUR.) à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR.).

L'augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles par un apport en espèces ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'article 5 des statuts se lit désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR.) divisée en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.600,-EUR

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 juin 2007, WIL/2007/437. — Reçu 790 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juin 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007073841/2724/58.

(070079944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Gassia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007073885/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07440. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Meter Service Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.815.

In the year two thousand and seven, on the 18th of May.

Before us, Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

There appeared:

METER HOLDING CORPORATION S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Jacques Delvaux on 3 April 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C 517 of 13 May 2003, amended by a deed of the same notary on 28 May 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C 751 of 16 July 2003, amended by a deed of the same notary on 12 June 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations number C 797 of 30 July 2003, amended for the last time by a deed of the same notary on March 18, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations number C.

Here represented by Mr. Gérard Maitrejean, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 14th, May 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the current shareholder of METER SERVICE CORPORATION S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notary on 3 April 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C 482 of 5 May 2003, amended by a deed of the same notary on 12 June 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C 782 of 25 July 2003, amended by a deed of the same notary on 29 July 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C 989 of 25 September 2003, amended by a deed of the same notary on 16 September 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C 1102 of 23 October 2003, amended by a deed of the same notary on 16 July 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C 1058 of 21 October 2004.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

a. Change of the fiscal year so that the fiscal year shall start every year on the 19th day of May and end on the 18th day of May. The current fiscal year shall end on the 18th of May 2007;

b. Subsequent amendment of Article 11.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:  
«11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 19th day of May and ends on the 18th day of May, with the exception of the year 2007, which has begun on the 1st of January 2007 and shall terminate on the 18th day of May 2007»;

c. Change of the date of the annual shareholders' meeting which will be held on the 20th of the month of September, at 3 p.m.;

d. Subsequent amendment of Article 9 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«9 Annual General Meeting of Shareholders

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th of the month of September, at 3 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require»;

e. Miscellaneous.

The shareholder requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to change the fiscal year, so that the fiscal year shall start every year on the 19th day of May and end on the 18th day of May.

The current fiscal year shall end on the 18th day of May 2007.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend the article 11.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 19th day of May, with the exception of the year 2007, which has begun on the 1st of January 2007 and shall terminate on the 18th day of May 2007».

*Third resolution*

The shareholder decides to change the date of the annual shareholders' meeting which will be held on the 20th of the month of September, at 3 p.m.;

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend the 1st paragraph of article 9 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«9 Annual General Meeting of Shareholders

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th of the month of September, at 3 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require».

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.000.-.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bettembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

METER HOLDING CORPORATION S.A., une société anonyme constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 517 du 13 mai 2003,

modifié par acte du même notaire le 28 mai 2003, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 751 du 16 juillet 2003, modifié par acte du même notaire le 30 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 797 du 30 juillet 2003, modifié par acte du même notaire le 30 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 797 du 30 juillet 2003;

ici représentée par M. Gérard Maitrejean, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société METER SERVICE CORPORATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 482 du 5 mai 2003, modifié par acte du même notaire le 12 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 782 du 25 juillet 2003, modifié par acte du même notaire le 29 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 989 du 25 septembre 2003, modifié par acte du même notaire le 16 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 1102 du 23 octobre 2003, modifié par acte du même notaire le 16 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 1058 du 21 octobre 2004, modifié en dernier lieu par acte du même notaire le 18 mars 2007, en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C;

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

a. Modification de l'exercice social de sorte que celui-ci débutera chaque année le 19<sup>e</sup> jour du mois de mai et prendra fin le 18<sup>e</sup> jour du mois de mai. L'exercice social en cours prendra fin le 18 mai 2007;

b. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.1 Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 19<sup>e</sup> jour du mois de mai et se termine le 18<sup>e</sup> jour du mois de mai, à l'exception de l'année 2007 où l'exercice social a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se terminera le 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2007.»

c. Modification de la date de l'assemblée annuelle des actionnaires qui sera tenue le 20<sup>e</sup> du mois de septembre à 15.00 heures;

d. Modification subséquente de l'article 9 paragraphe premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Assemblée Générale Annuelle.** Lorsque le nombre d'actionnaires excède vingt-cinq, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à l'article 196 de la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation de l'assemblée, le 20<sup>e</sup> du mois de septembre 15.00 heures. Si un tel jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvré suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

e. Divers.

L'Associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de modifier l'exercice social de la Société, de sorte que l'exercice social débutera chaque année le 19<sup>e</sup> jour du mois de mai et prendra fin le 18<sup>e</sup> jour du mois de mai. L'exercice social en cours prendra fin le 18 mai 2007.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier l'article 11.1 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 11.1 Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 19<sup>e</sup> jour du mois de mai et se termine le 18<sup>e</sup> jour du mois de mai, à l'exception de l'année 2007 où l'exercice social a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se terminera le 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2007.»

*Troisième résolution*

L'associé décide de modifier la date de l'assemblée annuelle des actionnaires qui sera tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre à 15.00 heures.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 9 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 9. Assemblée Générale Annuelle.** Lorsque le nombre d'actionnaires excède vingt-cinq, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à l'article 196 de la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société,

ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation de l'assemblée, le 20<sup>e</sup> du mois de septembre à 15.00 heures. Si un tel jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvré suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maitrejean, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, LAC/2007/9466. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007074982/208/167.

(070081690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 avril 2007*

En date du 24 avril 2007, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Jean Pfeiffenschneider, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951, Luxembourg en tant qu'administrateur.

Luxembourg le 4 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPECIALS FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075006/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06184. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070081854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Hoparfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.822.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074085/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07296. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070079736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**WSA Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074086/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07298. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Hike Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 57.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074087/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07534. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Aztec (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.847.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie au siège social de la société le 6 juin 2007 que le montant du capital social a été réduit à concurrence de EUR 12.000.000 pour le ramener de son montant de EUR 36.000.000 à 24.000.000 par annulation et remboursement des parts correspondantes à son associée commanditaire.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007074177/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**IPSE Dixit Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.346.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 mai 2007*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Raffaella Quarato décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 avril 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Raffaella Quarato, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007074176/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Sports Group Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.579.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 15 mai 2007*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
COSAFIN S.A. / J. Quintus  
Administrateur / Président  
Signature / -

Référence de publication: 2007074156/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**CEREP II Investment Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.388.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 47573 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007073535/211/11.

(070079267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**AZ Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.994.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 3 mai 2007 que:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont reconduits pour l'exercice social courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.
- Les Administrateurs souhaitent voir apparaître sur l'extrait leur adresse professionnelle c'est-à-dire au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.
- Nomination de Monsieur Fatah Boudjelida, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2007, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Mr Norbert Becker, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Paul Chambers, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Olivier Ferres, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Keith O'Donnell, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg

- Mr Olivier Remade, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Alex Sulkowski, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Fatah Boudjelida, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg

Le Commissaire aux comptes est:

- Mr Jean-Bernard Zeimet, 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073379/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07032. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

### **MSEOF Park Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.984.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May.

Before Us Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MSEOF FINANCE, S.à r.l, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in its articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, control, management, development, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of real estate properties or securities of domestic or foreign companies holding real estate properties.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment opens to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name MSEOF PARK TOWER S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The address of the registered office may be transferred within Luxembourg by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred shares (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 17 of the Articles.

**Art. 8.** The authorized capital of the Company is set at twelve million five hundred thousand Euro (€ 12,500,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The Board of Managers is authorised, during a period ending five (5) years following the date hereof, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Managers within the limits of the authorized capital, article 6 shall be amended accordingly.

**Art. 9.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 10.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 11.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 14.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of at least two managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 16.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 16, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 16 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 16 shall be contractual rights.

**Art. 17.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 18.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 19.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 21.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, MSEOF FINANCE, S.à r.l., abovementioned, declared to subscribe for the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs. Carolyn Harris, Accountant, born on June 28, 1978 in Gloucester, the United Kingdom, residing at 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg;

- Mrs. Lynn Taylor, Chartered Accountant, born on July 22, 1972 in Glasgow, the United Kingdom, having its professional address at MORGAN STANLEY & CO INTERNATIONAL LTD, 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, United Kingdom;

- Mr. Philippe Renaux, Employee, born on May 29, 1976, in Paris, France, residing at 49, avenue de Suffren, 75007 Paris, France;

- Mr. Ian Kent, Employee, born on December 3, 1976 in Birmingham, the United Kingdom, having his professional address at 6B, route de Trèves (Floor 5), L-2633 Senningerberg.

The Company is bound in all circumstances by the sole signature of any Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Mr. Grégoire Fraisse, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange d'immeubles ou des titres de toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères qui détiennent des immeubles.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourra être convertible.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination MSEOF PARK TOWER S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de Luxembourg-Ville par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des Statuts.

**Art. 8.** Le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions cinq cent mille Euros (€ 12.500.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de cet acte, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Le Conseil de Gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil de Gérance de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, titres de dette ou instruments similaires), obligations convertibles, titres de dette ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé, l'article 6 sera modifié en conséquence.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 10.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 11.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 14.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

**Art. 15.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés et les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 16.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat. La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance pénale ou coulé en force de chose jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 16, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 16 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

**Art. 17.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 21.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, MSEOF FINANCE, S.à.r.l., prénommée, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Carolyn Harris, comptable, née le 28 juin 1978 à Gloucester, Royaume-Uni, demeurant 138, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;

- Madame Lynn Taylor, comptable, née le 22 juillet 1972 à Glasgow, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est sise chez MORGAN STANLEY & CO INTERNATIONAL LTD., 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni;

- Monsieur Philippe Renaux, employé, né le 29 mai 1976, à Paris, France, demeurant au 49, avenue de Suffren, 75007 Paris, France;

- Monsieur Ian Kent, employé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est sise au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un Gérant.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fraisse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, LAC/2007/10254. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007074979/208/368.

(070081167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Atoz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 101.128.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 3 mai 2007 que les mandats des Administrateurs, des Administrateurs-Délégués et du Commissaire aux Comptes sont reconduits pour l'exercice social courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Les Administrateurs et l'Administrateur-Délégué souhaitent voir apparaître sur l'extrait leur adresse professionnelle c'est-à-dire au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

*Administrateurs:*

- Mr Sulkowski Alex, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Ferres Olivier, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr O'Donnell Keith, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Chambers Paul, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Remacle Olivier, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg

*Administrateurs-Délégués:*

- Mr O'Donnell Keith, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Chambers Paul, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg
- Mr Remacle Olivier, 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg

*Commissaire aux Comptes:*

- Mr Zeimet Jean-Bernard, 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073377/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 102.729.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073222/2570/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**Fimat, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.  
R.C.S. Luxembourg B 85.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073224/1656/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07154. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**Antlia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074065/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05145. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Lux'Nature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4973 Dippach, 143B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour LUX'NATURE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007074060/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07261. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**MLArg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.704.

*Résolutions prises par les associés en date du 7 mai 2007*

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Steven Glassman avec effet immédiat, les Associés ont décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Monsieur Mark Fenchelle, né le 14 janvier 1962 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur John Katz, né le 22 novembre 1960 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique)

*Gérants B:*

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007074044/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Sherleny Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SHERLENY INVESTMENTS S.A.*

*DMC S.à r.l. / MADAS S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

Référence de publication: 2007074013/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07071. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Sinser (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SINSER (LUXEMBOURG) Sàrl*

*Signature*

Référence de publication: 2007074069/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05613. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.873.

*Extrait de la décision des associés de la société du 10 janvier 2006*

Par décision du 10 janvier 2006, les associés de la Société ont pris de note de ce qui suit:

«Afin d'éviter toute incertitude, il est noté que les transferts de parts sociales de la Société, qui avaient été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société le 23 mars 2005, n'avaient pas eu lieu.»

Le 22 mai 2007.

Pour extrait

*JB HONORE Sàrl*

*Mr J. Glasseberg / Mr B. Shepherd*

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2007074012/2134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour ACTIVE CONSULTING FOR TECHNICAL EQUIPMENT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007074061/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07259. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Tote Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.116.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 mai 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

Monsieur Luiz Olavo Baptista, demeurant au 1294, Avenida Paulista, 01310-915 São Paulo, Brésil

Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Madame Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Renouvellement du mandat du commissaire EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073943/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Zeta Osteurope Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.695.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 25 mai 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Costas Christoforou, demeurant au 1, Pontou Street, CY-1107 Nicosie, Chypre

- Jiri Rebenda, demeurant au 276/31, Spartakiadni, CZ-40010 Usti nad Labem, Vseborice, République Tchèque

- Miroslav Horsky, demeurant au 1, Cyprus to Hadjidaki, CY-1066 Nicosie, Chypre

Renouvellement de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073944/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

En date du 23 août 2006, WCC EUROPE S.à r.l. a cédé la totalité de ses 50 parts sociales B à CATALYST LOGISTICS LLP.

Dès lors, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

WCC EUROPE S.à r.l. détient 450 parts sociales A

CATALYST LOGISTICS LLP détient 50 parts sociales B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073946/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Lazarus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.312.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mars 2007*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074010/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**MCT Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.740.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique du 21 mars 2007, que:

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Ont démissionné de leur fonction de gérant de catégorie B au sein de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007 et que sont élus gérants catégorie B pour une durée illimitée:

- Monsieur Fons Mangen, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant à Ettelbruck, 147, rue de Warken, L-9088 Luxembourg
- Monsieur Jean-Paul Schaul, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant à Neuhausgen, Kiischtee, 14, L-5290 Luxembourg

De même

- Monsieur Timothy H Rogers, demeurant professionnellement 2-4, place du Molard, CH-1211 Genève.

A démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A au sein de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007 et que est élu gérant de catégorie A pour une durée illimitée:

- Monsieur Frédéric Königsegg, Lic.oec. HSG, demeurant professionnellement 2-4, place du Molard, CH-1211 Genève.

L'Assemblée a également décidé de transférer le siège social de la société au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007074002/802/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Space Link S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.267.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2005 par la FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074009/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Courcelles Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Courcelles Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.667.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074084/4333/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07059. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070079734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Finbelfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074077/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07314. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**B.L.I. Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 83.020.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074078/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07312. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Tingal Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg B 86.224.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074079/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07309. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Craiss Logistic S.r.o., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6661 Born, 1, Burer Millen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.269.

AUSZUG

*Schliessung einer Niederlassung*

Die Gesellschaft CRAISS LOGISTIC S.r.o. mit Sitz in Beroun, Mostnikovska 304/1, CP 266 01, registriert unter der Nummer 25102125 im Handelsregister von Prag, hat durch Beschluss vom 14. Mai 2007 in Anwesenheit von Frau Magda Pistorova in Vertretung des Alleingeschäfters Herrn Albert Otto Craiss, geboren am 7. November 1937 und wohnhaft in 27, Soukenicka, Praha 1, folgende Entscheidung gefasst:

Die Niederlassung Luxemburg CRAISS LOGISTIC S.r.o. mit Sitz in L-6661 Born, 1, rue Born Moulin, wird mit Wirkung des Beschlusses vom 14. Mai 2007 aufgelöst.

Luxemburg, den 25. Mai 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007074011/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**HR Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 106.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074074/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07319. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Egerson Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 120.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074075/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07318. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Hopargest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 100.925.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074076/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07317. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Ritchie Bros. Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 117.340.

Maison mère: RITCHIE BROS. HUNGARY SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, Hermina Torony, 1146 Budapest Hermina út 17. IV. Emelet

*Extrait des résolutions prises par le Gérant de la Succursale en date du 4 juin 2007*

En date du 4 juin 2007, le Gérant de la Succursale a décidé de transférer le siège social de la Succursale du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074006/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Cheminvestment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 104.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074083/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07302. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**IMR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 51.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074088/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07523. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Canoe Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 57.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074089/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07526. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Rhea, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 27.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RHEA

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007074072/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06664. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Robland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 78.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074073/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07321. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Theos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 102.004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074080/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07308. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.022.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007*

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007074972/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Immobilière Developa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 26.489.

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DEVELOPA S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26.489, constituée suivant acte reçu en date du 3 août 1987, publié au Mémorial C numéro 355 du 8 décembre 1987, et mise en liquidation en date du 14 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination d'un nouveau liquidateur en remplacement de Monsieur Daniel Meuris, décédé
2. Le cas échéant, nomination de Monsieur Georges Wartique, domicilié impasse du Florianet 99, F-30260 Quissac comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la nomination d'un nouveau liquidateur en remplacement de Monsieur Daniel Meuris, décédé

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau liquidateur:

Monsieur Georges Wartique, domicilié impasse du Florianet 99, F-30260 Quissac

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que rémunération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 6, case 3. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007073279/211/58.

(070079350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

**Wilton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.098.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs le 4 juin 2007*

Lors du conseil d'administration de la société WILTON HOLDING S.A. tenu le 4 juin 2007, il a été décidé comme suit:

- de prendre acte de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Markus Stieger en tant qu'administrateur, dont les coordonnées sont désormais: Mr Markus Stiger, Löwenstrasse 66, Postfach 1560, CH-8021 Zürich.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073262/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03982. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070079480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

**Progetra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 128.870.

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Giovanni Zona, administrateur de société, demeurant à F-06270 Villeneuve, Loubet Avenue des Rives Résidence Soleil levant 3A

2.- Madame Louise Zona, administrateur de société, demeurant à F-57245 Meclouvès, 8, rue de la Fontaine Romaine.

3.- Monsieur Claude Frabetti, administrateur de société, demeurant à F-57245 Meclouvès, 8, rue de la Fontaine Romaine,

non présents, ici représentés par Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu de trois pouvoirs sous seing-privé, leurs délivrés à Mamer, le 21 mai 2007, lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varient par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation. Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de PROGETRA (LUXEMBOURG) S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Bettembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comprenant notamment l'achat, la vente, la location, la promotion, la réalisation et la mise en valeur d'immeubles, bâtis ou non bâtis, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euro) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euro) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

**Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
- Monsieur Giovanni Zona, prénommé, . . . . .	500
- Madame Louise Zona, prénommée, . . . . .	400
- Monsieur Claude Frabetti, prénommé, . . . . .	100
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept. La première assemblée générale se tiendra en deux mille huit.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euro (1.500,- euros). Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Monsieur Giovanni Zona, prredit.
  - Madame Louise Zona, prredite.
  - Monsieur Claude Frabetti, prredit.
3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Claude Frabetti, prrenommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

5. Le siège social est fixé à L-3201 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007, Relation: EAC/2007/6033. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007073275/203/120.

(070079198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

**RE German Small Properties Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RE German Office 2, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.715.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RE INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, RCS Luxembourg B number 115.577, here represented by Mrs Anna-Kreetta Rantamaa, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of RE GERMAN OFFICE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 118.715, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 8th August 2006 published on 6th of October 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.878.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*Resolutions*

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from RE GERMAN OFFICE 2, S.à r.l. into RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall operate under the name RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO S. à r.l. (hereafter the «Company») and which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RE INVESTEMENTS, S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 115.577, ici représentée par Madame Anna-Kreeta Rantamaa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée RE GERMAN OFFICE 2, S. à r.l. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.715, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 octobre 2006 numéro 1878.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### Résolutions

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de RE GERMAN OFFICE 2, S.à.r.l. en RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO S.à.r.l. et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est une société à responsabilité limitée sous la dénomination RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présentes statuts de la Société ( les «Statuts»)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, Relation: LAC/2007/7811. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074941/202/74.

(070081186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

#### **Arguiro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.740.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

NYNGAN INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus with registered office at Themistokli Dervi 48, Centennial Building, Flat/Office 701 P.C. 1066, Nicosia, Cyprus, incorporated under number HE 182012 (hereinafter referred to as the «Sole Shareholder»), here represented by Mr. Benoît Caillaud, lawyer, with professional address at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 15, 2007.

Said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

1. The appearing party is currently the Sole Shareholder of ARGUIRO LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, registered at Luxembourg Trade and Company Register under section B number 122.740, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on December 1, 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 16, 2007, number 197, page 9425.

2. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on March 19, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. The Company's share capital is set at EUR 120,000,000.- (one hundred and twenty million Euros), represented by 4,800,000 (four million eight hundred thousand) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

4. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the purpose of the Company and as consequence, it is resolved to amend Article 2 of the Article of association, which shall henceforth be read as follows:

«The Company's purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies, parent(s) and shareholder(s) of parent(s).»

*Costs & expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its purpose amendment, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

There being no further business before the meeting, the latter was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

NYNGAN INVESTMENT LIMITED, une «limited liability» régie par les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au Themistockli Dervi, 48, Centennial Building, Flat/Office 701, P.C. 1066, (ci-après l'«Associé Unique»), ici représentée par M. Benoît Caillaud, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée annexée aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme constaté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La partie comparante est actuellement l'Associée Unique de ARGUIRO LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.740 et constituée par acte ordonné par le

notaire instrumentaire, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197, page 9425, (ci-après la «Société»).

2. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 19 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social de la Société est fixé à EUR 120.000.000,- (cent vingt millions d'Euros) représenté par EUR 4.800.000 (quatre millions huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

4. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société et partant de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société exercera ses activités en son nom propre, mais dans l'intérêt commun de ses Associés. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles des ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrira un compte bancaire à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées et parent(s) ainsi que les actionnaires des parents.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, nés ou incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le présent acte a été dressé à Senningerberg, au jour constaté au début de ce document

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8779. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074937/202/127.

(070081798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.